

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2383

présenté par

Mme Manin, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin et M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.